

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÛCY-SUR-MARNE**

Séance du 30 OCTOBRE 2024

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 15

Date de la
convocation :
25/10/2024

Date d'affichage :
25/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VEYSSET Katy – Maire.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie –, Adjoints
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN
Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard –
Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
M. BEZ Jean-Marc,

Absents :

M. DOS SANTOS Jacques,
Mme BROCARD Marie-Laure,

Secrétaire de séance : M. MATTIUZ Jean-Pierre,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2024/10/01

Achat des parcelles H437, H441, H1921 et H1923

Madame VEYSSET informe le Conseil Municipal que le propriétaire des parcelles H437 (81 m²), H441 (65 m²), H1921 (107 m²) et H1923 (340 m²) situées actuellement en zone UCb, souhaite vendre ces dernières à la commune.

Cette emprise est contiguë au terrain H434 qui appartient déjà à la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'offre de cession du propriétaire pour un montant de 7 000 euros (hors frais de notaire), soit un coût de 11,80 €/m².

Considérant l'intérêt que présenterait l'achat de ces parcelles.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE un avis favorable à l'acquisition des parcelles H437 (81 m²), H441 (65 m²), H1921 (107 m²) et H1923 (340 m²) pour un montant total de 7 000 euros (hors frais de notaire).

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien considéré, ainsi que tout document s'y rapportant, et à porter les dépenses afférentes au budget concerné.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÛCY-SUR-MARNE le 15/11/2024.

Publication du :
15/11/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-077-2177 03974-20241030-DELIB2024_1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 OCTOBRE 2024

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 15

Date de la
convocation :
25/10/2024

Date d'affichage :
25/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VEYSSET Katy – Maire.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie –, Adjoints

Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN

Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard –

Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,

Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

M. BEZ Jean-Marc,

Absents :

M. DOS SANTOS Jacques,

Mme BROCARD Marie-Laure,

Secrétaire de séance : M. MATTIUZ Jean-Pierre,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2024/10/02

Rétrocession d'une concession funéraire par Monsieur AZOULAY

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que par acte en date du 06 décembre 2022, Monsieur AZOULAY a acquis, dans le cimetière communal, la concession n°1382 (cavurne n°7) pour une durée de 15 ans, moyennant le prix de 400 euros.

Par courrier en date du 3 octobre 2024, Monsieur AZOULAY en demande la rétrocession à la Commune, puisqu'il a pour projet d'acquérir dans ce même cimetière une concession perpétuelle.

Vu la délibération n°2021/09/03 du 30 septembre 2021 portant répartition des produits des concessions funéraires,

Vu la délibération n°2021/10/09 du 19 octobre 2021 relatif à la rétrocession de concession,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE que la rétrocession de concession ne fera l'objet d'aucun remboursement au profit du demandeur (que ce soit la part communale ou la part CCAS), quelque soit la durée d'utilisation de la concession.

ACCEPTE la rétrocession de la concession n°1382 (cavurne n°7).

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 15/11/2024.

Publication du :
15/11/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2024

Application agréée F.legalite.com

89_DE-077-217703974-20241030-DELIB2024_1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE**

Séance du 30 OCTOBRE 2024

**Nombre de membres
en exercice : 19**

**Nombre de membres
présents : 12**

**Qui ont pris part à la
délibération : 15**

**Date de la
convocation :
25/10/2024**

**Date d'affichage :
25/10/2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le trente octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VEYSSET Katy – Maire.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie –, Adjoints
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
M. BEZ Jean-Marc,

Absents :

M. DOS SANTOS Jacques,
Mme BROCARD Marie-Laure,

Secrétaire de séance : M. MATTIUZ Jean-Pierre,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2024/10/03

**Retenue de la caution versée par Monsieur PIOTROWSKI,
ancien locataire du 44 rue de la Couture**

Madame le Maire expose que Monsieur PIOTROWSKI, ancien locataire d'un appartement situé au 44 rue de la Couture, a quitté les lieux au 26 septembre 2024.

Il ressort de la visite effectuée peu après, que plusieurs dysfonctionnements et dommages ont été relevés :

- ✓ L'état de souillure avancée des locaux indique clairement qu'aucun ménage n'a été entrepris depuis plusieurs années.
- ✓ L'ensemble des murs et plafonds nécessite un lessivage complet et une mise en peinture.
- ✓ Le sol du salon et de la chambre (en lino) a été dégradé.

En conséquence, il convient de procéder à une retenue sur le montant de la caution pour procéder au ménage des locaux, à la remise en peinture des murs et plafonds et au remplacement du sol du salon et de la chambre.

Vu l'état des lieux daté du 30 septembre 2024, hors la présence du locataire,
Vu le devis reçu par la commune, relativement au lessivage des murs et plafonds, la mise en peinture des murs et plafonds et le remplacement du sol de la chambre et du salon pour un montant de 7 280 € HT (soit 8 736 € TTC),
Vu la caution versée par le locataire d'un montant de 420 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-077-217703974-20241030-DELIB2024_1

FIXE le montant de la retenue sur la caution à 420 €.

AUTORISE Madame le Maire à titrer le reliquat à M. PIOTROWSKI pour un montant de 6 860 €.

AUTORISE le maire à signer tout document, dans le cadre de l'exécution de cette décision et à procéder à l'émission des titres de recettes en découlant.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÛCY-SUR-MARNE le 15/11/2024.

Publication du :
15/11/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20241030-DELIB2024_1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÛCY-SUR-MARNE**

Séance du 30 OCTOBRE 2024

**Nombre de membres
en exercice : 19**

**Nombre de membres
présents : 12**

**Qui ont pris part à la
délibération : 15**

**Date de la
convocation :
25/10/2024**

**Date d'affichage :
25/10/2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le trente octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VEYSSET Katy – Maire.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie –, Adjoints
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN
Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard –
Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
M. BEZ Jean-Marc,

Absents :

M. DOS SANTOS Jacques,
Mme BROCARD Marie-Laure,

Secrétaire de séance : M. MATTIUZ Jean-Pierre,
Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2024/10/04

Demande d'admission en non valeur de créances irrécouvrables

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du Service de Gestion Comptable de Coulommiers, demandant la décision de l'assemblée délibérante prononçant l'admission en non-valeur pour un montant de 3 657,16 €, ayant pour but de retirer des écritures de prise en charge, des créances pour lesquelles l'action en recouvrement menée par le comptable s'est avérée inopérante (insolvabilité, disparition, RAR inférieur au seuil de poursuites...).

VU les créances en question (dettes de loyers, de cantine),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'admission en non-valeur de la créance de FALLONE Etablissement (0.10€) et de GOMEZ Dominique (57,66€).

REFUSE l'admission en non-valeur des autres créances (3 599,40 €), considérant d'une part, que le montant des créances est important et d'autre part que les débiteurs sont parfaitement identifiés et résident toujours sur la commune.

INVITE le Service de Gestion Comptable de Coulommiers à prendre toutes les dispositions nécessaires à la récupération des créances de la commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la présente affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÛCY-SUR-MARNE le 15/11/2024.

**Publication du :
15/11/2024**

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20241030-DELIB2024_1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE**

Séance du 30 OCTOBRE 2024

Nombre de membres
en exercice : 19

L'an deux mil vingt-quatre et le trente octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VEYSSET Katy – Maire.

Nombre de membres
présents : 12

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie –, Adjoints
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard –
Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine

Qui ont pris part à la
délibération : 15

Date de la
convocation :
25/10/2024

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
M. BEZ Jean-Marc,

Date d'affichage :
25/10/2024

Absents :

M. DOS SANTOS Jacques,
Mme BROCARD Marie-Laure,

Secrétaire de séance : M. MATTIUZ Jean-Pierre,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2024/10/05

Subvention à l'association « Harmonie musicale de Saâcy »

Madame le Maire expose que Mme la Présidente de l'association « L'Harmonie de Saâcy-sur-Marne » lui a fait part de ses interrogations relatives au montant de la subvention octroyée par la commune en 2024 (1 000 €) par rapport aux manifestations auxquelles participe l'association tout au long de l'année sur la commune (commémorations du 8 mai et du 11 novembre, retraite aux flambeaux du 13 juillet ainsi que certains autres événements comme le concert de printemps ou celui de Sainte Cécile).

Mme HERSOC indique que si certaines participations ou événements peuvent être gratuits, les commémorations, retraites aux flambeaux... sont quant à elle payantes : 200 € par commémoration, 600 € pour une retraite aux flambeaux.

Elle sollicite donc la municipalité sur l'opportunité d'une subvention complémentaire qui viendrait utilement aider l'association dans le paiement de ses charges (défraiement des professeurs, achats d'instruments, de partitions, de tenues, entretien des instruments...) et récompenser les manifestations organisées chaque année sur la commune.

Mme le Maire indique que chaque subvention versée aux associations est fonction de l'engagement de ces dernières au service de la commune et de ses habitants. Elle rappelle utilement que les subventions communales sont « *les contributions facultatives de toute nature, valorisées par l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives [...] justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires* » (article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000).

Il en ressort que les subventions communales aux associations ne constituent pas une rémunération, contrepartie d'une prestation de service, mais un encouragement et un soutien aux actions entreprises par les associations (à leur initiative) sur notre territoire.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20231030-DELIB2024_1

Le courrier de l'association « L'Harmonie de Saâcy » fait clairement apparaître que les participations aux festivités et aux commémorations de la commune sont évaluées financièrement.

Considérant les manifestations auxquelles l'association « L'Harmonie de Saâcy-sur-Marne » a participées durant l'année.

Considérant que l'association a déjà obtenu de la commune, une subvention de 1000 euros pour l'année 2024, plus le prêt gracieux de locaux (salle polyvalente à titre occasionnel et local de stockage à l'année).

Considérant que l'association est la seule à pratiquer la valorisation financière des événements qu'elle propose ou auxquels elle participe.

Considérant que le Conseil Municipal ne valide pas cette pratique qu'il considère comme inhabituelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas octroyer de subvention complémentaire à l'association « L'Harmonie de Saâcy-sur-Marne » et propose de rencontrer ses représentants pour redéfinir ensemble les modalités d'une collaboration future.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 19/11/2024.

Publication du :
19/11/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 29/11/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-077-217703974-20231030-DEL182024_1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 OCTOBRE 2024

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 15

Date de la
convocation :
25/10/2024

Date d'affichage :
25/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VEYSSET Katy – Maire.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie –, Adjoints
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
M. BEZ Jean-Marc,

Absents :

M. DOS SANTOS Jacques,
Mme BROCARD Marie-Laure,

Secrétaire de séance : M. MATTIUZ Jean-Pierre,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2024/10/06

Convention pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs en éducation artistique et culturelle à l'école des Tilleuls

Madame le Maire informe que l'école des Tilleuls accueille une intervenante en éducation musicale. En effet, la commune a conclu un partenariat avec l'école de musique de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB) pour programmer une intervention musicale au sein de notre école, tout au long de l'année. Ces interventions ont pour but de mettre en œuvre des projets musicaux (chorale, rythmique...). Ce sont habituellement les classes de CP, CE1 et CE2 qui sont concernées.

Madame le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec la CACPB pour l'année scolaire 2024/2025 renouvelable pour une durée de 3 ans. Elle prévoit une participation financière de 35 € par heure.

Toutefois, il convient de formaliser cette intervention également auprès de l'Académie via la signature d'une convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention,

Vu la délibération n°2024/08/07 portant convention relative à la participation financière pour les interventions musicales en milieu scolaire.

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention pour l'organisation d'activités impliquant des intervenants extérieurs en éducation artistique et culturelle à l'école maternelle ou élémentaire.

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant (avenant, renouvellement...),

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 15/11/2024.

Publication du :
15/11/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2024

Application agréée E. legalite.com

99_DE-077-217703974-20241030-DELIB2024_1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE**

Séance du 30 OCTOBRE 2024

**Nombre de membres
en exercice : 19**

**Nombre de membres
présents : 12**

**Qui ont pris part à la
délibération : 15**

**Date de la
convocation :
25/10/2024**

**Date d'affichage :
25/10/2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le trente octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VEYSSET Katy – Maire.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie –, Adjoints
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN
Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard –
Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
M. BEZ Jean-Marc,

Absents :

M. DOS SANTOS Jacques,
Mme BROCARD Marie-Laure,

Secrétaire de séance : M. MATTIUZ Jean-Pierre,
Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2024/10/07
Avis sur l'adhésion de plusieurs communes
au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;
Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) ;
Vu la délibération n°2024-43 du comité syndical du 19 juin 2024 du SDESM, approuvant l'adhésion de la commune d'Othis ;
Vu la délibération n°2024-44 du comité syndical du 19 juin 2024 du SDESM, approuvant l'adhésion de la commune de Fresnes-sur-Marne ;
Vu la délibération n°2024-45 du comité syndical du 19 juin 2024 du SDESM, approuvant l'adhésion de la commune de Bussièrès ;
Vu la délibération n°2024-46 du comité syndical du 19 juin 2024 du SDESM, approuvant l'adhésion de la commune de Monthyon ;
Vu la délibération n°2024-47 du comité syndical du 19 juin 2024 du SDESM, approuvant l'adhésion de la commune de Villevaudé ;
Vu la délibération n°2024-48 du comité syndical du 19 juin 2024 du SDESM, approuvant l'adhésion de la commune de Signy-Signets ;
Vu la délibération n°2024-49 du comité syndical du 19 juin 2024 du SDESM, approuvant l'adhésion de la commune de Marchémoret ;
Vu la délibération n°2024-50 du comité syndical du 19 juin 2024 du SDESM, approuvant l'adhésion de la commune de Pierre-Levée ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussièrès, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée ;

REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20241030-DELIB2024_1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÛCY-SUR-MARNE le 15/11/2024.

Publication du :
15/11/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Katy Veyssset', is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text and a central emblem.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20241030-DELIB2024_1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE**

Séance du 30 OCTOBRE 2024

**Nombre de membres
en exercice : 19**

**Nombre de membres
présents : 12**

**Qui ont pris part à la
délibération : 15**

**Date de la
convocation :
25/10/2024**

**Date d'affichage :
25/10/2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le trente octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VEYSSET Katy – Maire.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie –, Adjoints
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
M. BEZ Jean-Marc,

Absents :

M. DOS SANTOS Jacques,
Mme BROCARD Marie-Laure,

Secrétaire de séance : M. MATTIUZ Jean-Pierre,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2024/10/08

Adhésion à l'association des

« Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'intérêt d'adhérer à l'association des « Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation ». Cette dernière contribue depuis 1996 au travail de mémoire sur la déportation. Elle a ainsi participé à la commémoration du 80^{ème} anniversaire du départ du Dernier Convoi de la Déportation en Seine-et-Marne, qui s'est déroulée le 16 août dernier. Elle souhaite également soutenir le travail de recherche visant à produire une exposition permanente à l'intérieur du wagon du Mémorial du Dernier Convoi.

Le tarif d'adhésion est fonction du nombre d'habitants des communes. Il est actuellement de 60€ /an pour les communes de 1000 à 5000 habitants.

Considérant l'intérêt que présente une telle adhésion pour la commune,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,


DECIDE d'adhérer à l'Association des « Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation », à compter de l'année 2025.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant (formulaire, avenant, renouvellement...).

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 15/11/2024.

**Publication du :
15/11/2024**

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-2177 03974-20241030-DELIB2024_1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 OCTOBRE 2024

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 15

Date de la
convocation :
25/10/2024

Date d'affichage :
25/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VEYSSET Katy – Maire.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie –, Adjoints
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
M. BEZ Jean-Marc,

Absents :

M. DOS SANTOS Jacques,
Mme BROCARD Marie-Laure,

Secrétaire de séance : M. MATTIUZ Jean-Pierre,
Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2024/10/09

Convention relative à l'utilisation à titre gracieux de photographies appartenant au Musée de l'Ordre de la Libération

Madame le Maire rappelle qu'une exposition temporaire a été organisée sur les grilles du Mémorial du Dernier Convoi de la Déportation. Cette exposition, créée par Mme Montambault, d'une durée d'un an, intitulée « Portraits de 28 déportés résistants du Convoi du 15 août 1944 » rend hommage aux résistants de ce dernier convoi. Elle a été inaugurée le 2 septembre 2023.

Dans le cadre de cette exposition, sept photographies intégrées aux biographies présentées proviennent de la collection du Musée de l'Ordre de la Libération.

La municipalité souhaite éditer une brochure retraçant cette exposition. En conséquence, il convient de signer une convention avec cette institution définissant les modalités et les droits d'utilisation des photographies dans cette brochure.

Le musée met gratuitement à la disposition de la commune les reproductions numériques de ces photos. La municipalité s'engage à faire mention de la source « © Musée de l'Ordre de la Libération ».

Vu le projet de convention,



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout document en lien avec cette affaire (avenant...) et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 15/11/2024.

Publication du :
15/11/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-077-217703974-20241030-DEL182024_1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE**

Séance du 30 OCTOBRE 2024

**Nombre de membres
en exercice : 19**

**Nombre de membres
présents : 12**

**Qui ont pris part à la
délibération : 15**

**Date de la
convocation :
25/10/2024**

**Date d'affichage :
25/10/2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le trente octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VEYSSET Katy – Maire.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie –, Adjoints
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN
Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard –
Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
M. BEZ Jean-Marc,

Absents :

M. DOS SANTOS Jacques,
Mme BROCARD Marie-Laure,

Secrétaire de séance : M. MATTIUZ Jean-Pierre,
Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2024/10/10

**Convention relative à l'utilisation à titre gracieux de photographies
appartenant au Centre d'Histoire et Planétarium 3D « La Coupole »**

Madame le Maire rappelle qu'une exposition temporaire a été organisée sur les grilles du Mémorial du Dernier Convoi de la Déportation. Cette exposition, créée par Mme Montambault, d'une durée d'un an, intitulée « Portraits de 28 déportés résistants du Convoi du 15 août 1944 » rend hommage aux résistants de ce dernier convoi. Elle a été inaugurée le 2 septembre 2023.

Dans le cadre de cette exposition, huit photographies intégrées aux biographies présentées proviennent de la collection du Centre d'Histoire et Planétarium 3D « La Coupole ».

La municipalité souhaite éditer une brochure retraçant cette exposition. En conséquence, il convient de signer avec cette institution, une convention autorisant l'utilisation des photographies dans cette brochure.

« La Coupole » accorde ce droit à titre gracieux. La commune s'engage à faire mention de la source « © La Coupole, Fonds Amicale DORA-ELLRICH ».

Vu le projet de convention,

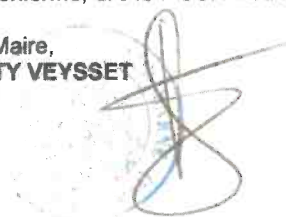
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout document en lien avec cette affaire (avenant...) et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 15/11/2024.

**Publication du :
15/11/2024**

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-077-217703974-20241030-DELIB2024_1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÛCY-SUR-MARNE

Séance du 30 OCTOBRE 2024

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 15

Date de la
convocation :
25/10/2024

Date d'affichage :
25/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VEYSSET Katy – Maire.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie –, Adjoints
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN
Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard –
Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
M. BEZ Jean-Marc,

Absents :

M. DOS SANTOS Jacques,
Mme BROCARD Marie-Laure,

Secrétaire de séance : M. MATTIUZ Jean-Pierre,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2024/10/12

Acceptation d'un leg de Mme Jacqueline MEIGNEN née JULLION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de Mme Jacqueline MEIGNEN, née JULLION, qui par testament remis à l'étude de Maître BAS, notaire au sein de la SCP Vincent BAUDOIN et Geneviève SAEZ, notaires associés d'une SCP titulaire d'offices notariaux à PARIS 8^{ème}, 31 rue de Courcelles, CRPCEN 75302, lègue à notre commune et dans les conditions suivantes :

- ✓ La somme de 38 112,00 € « à condition qu'elle entretienne la tombe JULLION-MEIGNEN (en haut du vieux cimetière) et la tombe CHALIER Alphonse (milieu du vieux cimetière 3^{ème} rang D ».
- ✓ La somme de 30 489,00 € « pour l'école ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le leg de Mme MEIGNEN, dans les conditions exposées ci-dessus.

DONNE DELEGATION à Madame le Maire à l'effet de signer les documents nécessaires à la présente affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÛCY-SUR-MARNE le 15/11/2024.

Publication du :
15/11/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-2177 03974-20241023-DELIR2024_1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 OCTOBRE 2024

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 15

Date de la
convocation :
25/10/2024

Date d'affichage :
25/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VEYSSET Katy – Maire.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie –, Adjoints
Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN
Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard –
Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,
Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
M. BEZ Jean-Marc,

Absents :

M. DOS SANTOS Jacques,
Mme BROCARD Marie-Laure,

Secrétaire de séance : M. MATTIUZ Jean-Pierre,
Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2024/10/13

Décision modificative n°2 au budget unique 2024

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des ajustements doivent être effectués sur le budget unique 2024 et qu'il faut procéder à des modifications en section de fonctionnement.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits ouverts au chapitre 12 (charges de personnel et frais assimilés) du fait de la non prise en compte de certaines données ayant augmenté le coût de la masse salariale (recrutement et revalorisation indiciaire générale).

Considérant qu'il convient de diminuer les crédits ouverts au chapitre 11 (charges à caractère général) à due proportion.

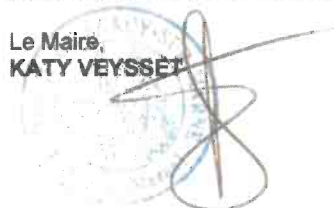
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes sur le budget unique 2024 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	16 000.00 €	
D 615232 : Entretien et réparations sur réseaux	10 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	26 000.00 €	
D 633 : Impôts, taxes et vers. ass. / rémunérations (autres organismes)		1 000.00 €
D 6411 : Personnel titulaire		6 500.00 €
D 64168 : Autres emplois aidés		8 400.00 €
D 6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance		10 000.00 €
D 6470 : Autres charges sociales		100.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		26 000.00 €

Fait et délibéré le jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 15/11/2024.

Publication du :
15/11/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-077-217703974-20241023-DEL182024_1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 OCTOBRE 2024

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 15

Date de la
convocation :
25/10/2024

Date d'affichage :
25/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VEYSSET Katy – Maire.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie –, Adjoint

Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN

Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard –

Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,

Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

M. BEZ Jean-Marc,

Absents :

M. DOS SANTOS Jacques,

Mme BROCARD Marie-Laure,

Secrétaire de séance : M. MATTIUZ Jean-Pierre,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2024/10/14

Acquisition d'un local situé 2 rue des Hameaux

Mme VEYSSET informe le Conseil Municipal d'une offre de vente proposée par Mme JACQUETTE Ludivine, d'un local en rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2 rue des Hameaux, sur la parcelle H654.

Ce bien, situé dans un bâtiment en copropriété, est constitué des lots suivants :

Lot n°5 comprenant au rez-de-chaussée, un bureau et un cagibi au nord du couloir pour une surface de 17 m², correspondant à 86/1000^{ème} de l'immeuble.

Lot n°14 (droit de communauté) comprenant le couloir du rez-de-chaussée d'une surface de 6 m² et correspondant à 20/1000^{ème} de l'immeuble.

Mme VEYSSET précise que ce bien est contiguë à l'immeuble du 17 Chef-de-Ville. L'éventuelle acquisition de ce bien permettant alors de pouvoir étendre la surface en rez-de-chaussée de notre Espace de Vie Sociale (EVS) et bénéficier d'un WC.

Considérant l'emplacement du bien en question au cœur du centre-ville,

Considérant le champ des possibles qu'ouvrirait l'acquisition de ce bien, notamment vis-à-vis de notre EVS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de vente de Mme JACQUETTE Ludivine, pour un montant de 17 000 € (hors frais de notaire).

REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-077-217793974-20241030-DELIR2024_1

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

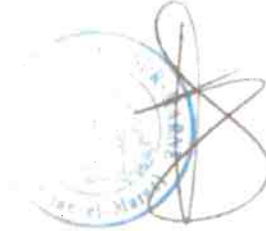
DONNE un avis favorable à l'acquisition des lots 5 et 14 du bien en rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2 rue des Hameaux, parcelle H654 pour un montant de 17 000 € (hors frais de notaire).

CHARGE Madame le Maire de signer l'acte d'acquisition et tout document se rapportant à la présente affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 15/11/2024.

Publication du :
15/11/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-077-217703974-20241030-DEL IB2024_1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 30 OCTOBRE 2024

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 12

Qui ont pris part à la
délibération : 15

Date de la
convocation :
25/10/2024

Date d'affichage :
25/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme VEYSSET Katy – Maire.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. POMMERY Steeve – Mme MONTAMBAULT Sylvie –, Adjoints

Mme ESCULIER Dorys – M. MATTIUZ Jean-Pierre – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme MARS Laetitia – Mme TETEREL Marine

Absents excusés :

M. HAZE Eric donnant pouvoir à M. POMMERY Steeve,

Mme DIOGO Angélique donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

M. POMMERY Terry donnant pouvoir à Mme MONTAMBAULT Sylvie,

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

M. BEZ Jean-Marc,

Absents :

M. DOS SANTOS Jacques,

Mme BROCARD Marie-Laure,

Secrétaire de séance : M. MATTIUZ Jean-Pierre,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2024/10/15

Tarifs applicables à l'Espace de Vie Sociale

Madame le Maire indique que dans le cadre d'une gestion rigoureuse de la régie « EVS », il convient de fixer les tarifs applicables au sein de cette structure.

Vu la délibération n°2024/08/02 relative aux tarifs applicables à l'EVS,

Considérant qu'il convient de compléter et modifier la grille tarifaire actuellement applicable à l'EVS.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de compléter et modifier les tarifs applicables à l'EVS conformément au tableau suivant :

Prestations	Précisions	Tarif	Unité
Alimentaire :			
Café		1€	Par aliment
Thé		1€	Par aliment
Sirop		0,5€	Par aliment
Jus de fruits		1,5€	Par aliment
Soft		2€	Par aliment
Bière	Lors d'événements particuliers	3€	Par aliment
Carte cafétéria		5€ ou 10€	Par carte
Gâteaux		0,5€ ou 1€	Par aliment
Ateliers :			
Tarif atelier 1	Atelier nécessitant peu ou pas de frais à engager	2€ ou 3€	Par personne
Tarif atelier 2	Atelier nécessitant des frais à engager (fournitures, intervenants...)	5€ ou 8€	Par personne
Tarif atelier 3	Ateliers nécessitant davantage de frais à engager (fournitures, intervenants...)	10€	Par personne

REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-977-217703974-20241030-DELIB2024_1

Activité bibliothèque, ludothèque :			
Tarif famille local	Pour les familles résidant à Saâcy ou dans les communes conventionnées	10€	Par famille et par an
Tarif famille extérieur	Pour les familles résidant dans les communes non conventionnées	20€	Par famille et par an
Tarif individuel local	Pour les personnes résidant à Saâcy ou dans les communes conventionnées	5€	Par personne et par an
Tarif individuel extérieur	Pour les personnes résidant dans les communes non conventionnées	10€	Par personne et par an
Exposition :			
Participation exposant	Pourcentage appliqué sur les ventes réalisés lors de l'exposition	10%	Sur chaque vente
Photocopie :			
Noir/blanc		0.18€	Par feuille A4 (1 A3 = 2 A4)
Souvenirs :			
Tasse (mug)		10€	Par objet
Verre (gobelet)		1€	Par objet
Soutien financier :			
Participation volontaire		Au libre choix de la personne	
Ticket de tombola/ loto		2€	Par ticket

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 15/11/2024.

Publication du :
15/11/2024

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE
le 21/11/2024
Application agréée E.legalite.com